



Paris, le 30 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention des risques et gestion de crises : l'AMF en soutien des communes et des intercommunalités

Réuni le 28 mars dernier, le Bureau de l'AMF a validé la feuille de route du nouveau groupe de travail pour sensibiliser les maires aux risques et à la gestion de crise et contribuer ainsi à améliorer et renforcer la politique de prévention.

Les élus sont en effet amenés à faire face à de multiples crises et se trouvent parfois démunis par l'ampleur des phénomènes et de la tâche. Les maires restent au centre de tous les dispositifs et sont souvent amenés à agir dans l'urgence.

Sous l'impulsion du Président de l'AMF, David Lisnard, un groupe de travail a été créé durant l'été 2022, sous la co-présidence de Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, et Eric Ménassi, maire de Trèbes, composé d'une soixantaine d'élus, pour formuler des propositions.

L'AMF a rédigé une feuille de route opérationnelle pour accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans la prévention des risques, avec un défi de taille, transformer structurellement les activités et le territoire en intégrant systématiquement les risques dans l'élaboration des politiques publiques, et ne pas s'en tenir à la seule gestion de crise. Cet accompagnement prend en compte l'échéance de fin de mandat de 2026.

La feuille de route de l'AMF prendra appui sur les principes suivants : sensibilisation des élus, proposition d'une organisation territoriale permettant un maillage territorial et une réponse opérationnelle pour les élus ; appui sur les ressources déjà existantes ; déploiement de la feuille de route sur des sites pilotes pour tester la démarche avant déploiement à une plus grande échelle.

- **Sensibiliser les élus à leurs obligations**

Au regard du code général des collectivités territoriales, mais aussi de l'urbanisme et de l'environnement, le maire est tenu d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens. Les maires sont souvent seuls et peu informés sur l'exposition de leur territoire aux risques. L'AMF va proposer des journées d'information, des documents pédagogiques avec des témoignages d'élus...

- **Identifier des sites pilotes pour tester la démarche avant déploiement à une plus grande échelle en 2024**

L'AMF va s'appuyer sur les associations départementales de maires pour désigner des sites pilotes, permettant une sensibilisation et l'apport d'informations et conseils au plus près des réalités locales. Aucun territoire ne peut se considérer comme épargné par les risques et les crises. Il s'agit également d'établir un dialogue constructif avec les représentants de l'Etat et promouvoir la nomination de référents risques au sein des services déconcentrés pour faciliter la tâche des élus locaux.

- **Proposition d'évolutions législatives et pistes de financement**

L'AMF lancera une analyse de fond sur d'éventuelles contradictions législatives et complexités administratives et réfléchira à des pistes de financement pour une politique de prévention plus ambitieuse et efficiente au regard de la vulnérabilité du territoire.